



Hauteur d'allège des fenêtres

Par **nafes**, le 13/12/2009 à 17:19

Bonjour,

Nous devons réceptionner notre maison neuve en bois demain, nous nous sommes aperçus que la hauteur d'allègement des fenêtres est de 1m40 à l'étage. Je mesure 1 m52 vous voyez le problème

Le conducteur de travaux a répondu à mon mari qu'on avait signé les plans ou figurait bien 1 m40 d'allège. Techniquement il y a 1 toit dessous, mais nous ne sommes pas architecte "ce détail" nous a échappé malheureusement.

Ce plan a du être entre les mains de nombreux professionnels puisque c'est 1 constructeur de maison en bois assez important puisqu'il fabrique lui même ses ossatures bois dans son usine peut on garder les 5 % ?

A il le droit de nous refuser les clés?

Que peut on faire?

Je vous remercie a l'avance de votre réponse.

Cordialement

Par **jeetendra**, le 13/12/2009 à 19:07

[fluo]UFC - QUE CHOISIR de Vendée[/fluo]

8, boulevard Louis Blanc
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. : 02.51.36.19.52

Bonsoir, prenez contact avec cette Association de consommateurs active sur le plan juridique pour savoir s'il faut émettre des réserves à la réception du logement, au besoin être assisté d'un professionnel (expert) lors de la réception, remise des clefs, etc. Courage à vous, bonne soirée.

Par naves, le **13/12/2009** à **19:24**

Bonsoir,
Je vous remercie de votre réponse, je vais contacter dès demain UFC Que choisir
Bonne soirée